



Charte du licencié de Cluses Scionzier Thyez Basket et la CTC Arve Basket Saison 2026-2027

C'est dans une volonté de transmettre les valeurs du sport que le CSTB et la CTC Arve Basket a mis en place cette charte. Son but premier est de rappeler à tous nos licenciés que notre sport a été fondé sur des valeurs de respect aussi bien de ses coéquipiers que des adversaires et du corps arbitral.

Notre club est, comme toute association, dépendant des efforts bénévoles des licenciés et des personnes proches du club. Beaucoup de nos licenciés font énormément d'efforts pour que notre club soit soutenu, mais il reste encore un grand nombre de personne qui pourrait faire un peu plus.

Cette charte permettra simplement que tout le monde participe de façon équitable.

Tous manquements aux points suivants seront accompagnés de mesures disciplinaires (suspension pour un match ou plus).

Toute licence est un contrat à durée déterminée d'une seule année et le club, comme le licencié, n'est en rien obligé de renouveler la licence la saison suivante.

Nom du licencié(e) :

Prénom du licencié(e) :

Si mineur, nom et prénom du responsable légal :

SECTION GENERALE

Toute personne dans le gymnase :

- Se doit, par ses actes et son langage, de respecter les joueurs, l'entraîneur et toutes les personnes entourant l'équipe, l'adversaire ainsi que les arbitres et leurs décisions, sans quoi notre sport n'existerait pas.
PLUS AUCUNE INCIVILITE NE SERA TOLEREE. SOUS PEINE DE SE FAIRE EXCLURE DU GYMNASSE.
- Se doit de respecter le matériel, les lieux et les installations et d'aider au rangement en fin de séance.
TOUT DEGAT OCCASIONNE (GYMNASSE OU VESTIAIRE) SERA FACTURE AU LICENCIE.
- **Se doit d'être présent à l'assemblée générale annuelle du club.**

SECTION JOUEUR

- **LE TELEPHONE EST INTERDIT LORS DES SEANCES D'ENTRAINEMENT ET SERA BANNI DES VESTIAIRES. TOUT MANQUEMENT A CETTE REGLE SERA SUIVI D'UNE SUSPENSION.**
- S'engage à venir à tous les entraînements (sauf raisons scolaires ou familiales), à participer à toutes les rencontres auxquelles je suis convoqué et à arriver à l'heure aux entraînements.
- Se doit d'avoir une attitude irréprochable tout au long des activités reliées au basket-ball. Lorsque remplaçant, l'athlète sera assis sur le banc et encouragera ses coéquipiers.
- Devra prévenir, dès que possible, l'entraîneur et le coach en cas d'absence ou retard à un entraînement ou à un match.

- Avoir les maillots de l'équipe à nettoyer au moins 2 fois par an.
- Organiser, par roulement avec l'équipe, le goûter d'après-match lors des rencontres à domicile.
- Assurera **au minimum** 2 fois par an, une table de marque (emarque ou chrono) pour une autre catégorie du club lors de matchs à domicile.
- Devra d'office arbitrer une rencontre du week-end suivant en cas de faute technique confirmée par les arbitres lors d'un match. Cette action n'a aucun effet sur le point précédent.

SECTION COACH ET ENTRAINEUR

Tout coach :

- **EST INTERDIT D'ACCES AUX VESTIARES AVANT, PENDANT ET APRES UNE RENCONTRE OU UN ENTRAINEMENT. TOUT MANQUEMENT A CETTE REGLE SERA SUIVI D'UNE SUSPENSION.**
- Se doit, par ses actes et son langage, de respecter ses joueurs et joueuses et toutes les personnes entourant l'équipe, son adversaire ainsi que les arbitres et leurs décisions, sans quoi notre sport n'existerait pas.
- Se doit de respecter le matériel, les lieux et les installations et d'aider au rangement en fin de séance.
- Se doit de faire respecter les valeurs de fair-play et de respect envers les arbitres et l'adversaire.
- Se doit de maintenir ses joueurs assis sur le banc pendant les rencontres.
- D'encourager ses joueurs par des remarques positives.
- De respecter et entretenir la bonne image du CSTB et de la CTC Arve Basket.
- De tenir à jour une feuille de présence mensuelle pour les entraînements et les rencontres.
- De suivre le bon déroulement des goûters d'après-match et des lavages de maillots.

SECTION PARENTS POUR LES JOUEURS MINEURS

- **Se doit d'emmener son enfant dans le gymnase et attendre l'arrivée des encadrants.**
- Se doit de faire respecter les valeurs de fair-play et de respect envers nos joueurs, les arbitres et l'adversaire.
- Se doit d'encourager l'équipe lors des rencontres et s'interdit toute critique véhémente envers les décisions de l'arbitre. En cas de manquement, l'exclusion du gymnase sera automatique.
- Se doit d'accompagner au minimum 2 fois par an son enfant lors de déplacement. Il se peut qu'il faille emmener aussi d'autres athlètes ce jour-là.
- Peuvent, s'ils le désirent, assister aux réunions des coaches et demander une formation qui leur sera offerte sur la tenue des tables de marques ou d'arbitrage.
- Organiser, par roulement avec l'équipe, le goûter d'après-match lors des rencontres à domicile.
- Avoir les maillots de l'équipe à nettoyer au moins 2 fois par an.
- Se doit de faire tout son possible pour aider au bon déroulement des actions mises en place par le club.

Notre équipe est un projet, où il faut s'impliquer et ne pas consommer.

Notre philosophie est le dépassement de soi et de donner le meilleur de soi-même.

Signature du Président du CSTB

Signature obligatoire du licencié ET de son représentant légal

